

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Août 1878.

LE TRAITÉ DE BERLIN.

C'est bien une trêve et non pas un traité de paix que le prince de Bismark a fait signer à Berlin.

La publication des divers protocoles du Congrès de Berlin nous permet enfin de juger les actes de ce Congrès et la valeur du traité.

Ce qui frappe tout d'abord dans ce traité, c'est qu'on n'a tenu aucun compte du principe des nationalités. On a découpé les provinces et les populations, non pas par nationalités, mais d'après les intérêts des puissances représentées au Congrès et qui pouvaient exercer l'influence la plus puissante sur ce Congrès.

Il est arrivé que la Grèce qui, en vertu du principe des nationalités et de sa tradition historique, avait droit à toutes les provinces et aux îles où l'élément grec est dominant, n'a rien reçu, tandis qu'on a donné la Dobroudja aux Roumains, province où il n'y a pas de Roumains ; les Serbes ont reçu un territoire occupé principalement par des Bulgares et on leur a refusé la Vieille-Serbie où domine l'élément serbe ; on a agrandi le Monténégro avec des territoires habités surtout par des catholiques et des Albanais musulmans, tandis que l'Herzégovine, dont l'origine est commune au Monténégro, a été attribuée à l'Autriche. On y ajoute une bande de terrain pour séparer le Monténégro de la Serbie afin que, par l'agrandissement de leurs territoires, la Roumanie, la Serbie et le Monténégro ne pussent s'accroître en force, mais qu'au contraire, par l'adjonction d'éléments étrangers, on pût les affaiblir encore.

Ce que la Russie a enlevé à la Roumanie et à la Turquie d'Asie n'a aucun lien national avec le peuple russe. Au contraire, ces populations lui sont hostiles et n'ont succombé que sous la force.

Et cela s'appelle faire l'ordre et rendre justice, cela s'appelle affranchir ces populations du joug étranger !

Mais si, au moins, en découpant les populations sans égard pour leur origine et leur volonté, on avait créé une paix durable aux Balkans et on avait assuré un avenir prospère à ces créations construites si artificiellement ! Il en est tout autrement. Dans ce traité de Berlin, il n'est pas question de la manière dont on exécutera les articles du traité. Les puissances signataires du traité ne se sont engagées par aucun article quant aux moyens à employer pour exécuter le traité. On a abandonné à la bonne volonté de chaque puissance, ainsi qu'aux populations, l'exécution de ce que le traité a décidé. Si l'une des puissances se refuse à s'assujettir aux conditions imposées, personne n'a le droit ni le devoir de l'y contraindre. Ce qui prouve la faiblesse du traité.

Nous parlons de cela principalement en ce qui concerne la stipulation que la Russie, dans le cours d'une année à partir de la ratification du traité, doit évacuer la Bulgarie et la Roumélie. Cette stipulation ne signifie rien dès que les puissances ne se sont pas engagées, dans le cas d'un refus de la Russie, à chasser ses armées de ces provinces. On a laissé à sa bonne volonté d'évacuer ces provinces ou d'y rester jusqu'au jour où elle trouvera le moyen d'arriver au but qu'elle

s'est tracé et qu'elle n'a pas pu atteindre encore. On peut être assuré d'avance aussi que la Russie ne se conformera pas à l'esprit du traité, qui établit qu'elle n'entreprendra qu'une armée de 50,000 hommes pendant l'occupation en Roumélie et en Bulgarie ; de plus, malgré le gouverneur général turc en Roumélie et le prince élu en Bulgarie, la Russie s'établit et s'organise fortement dans ces provinces, de telle sorte qu'en réalité elle gouvernera ces pays.

De plus, nous sommes certains que le gouvernement russe de Bulgarie ne touchera pas aux fortifications de Widdin, de Roustchouk, de Silistrie et de Warna, si les Russes ne les détruisent pas eux-mêmes, en ce qui concerne Warna et Choumla. Pour le reste, c'est déjà trop tard. Et qui donc fera la guerre à la Russie, pour la contraindre au démantèlement de ces places ? Personne ne songera à se mettre en avant, et aucune des puissances signataires du traité n'en a pris l'engagement. Même en ce qui concerne Batoum, la Russie n'a pas besoin de convertir ce port militaire en port commercial, et de détruire les fortifications. L'Angleterre a bien promis à la Turquie, dans son traité du 4 juin 1878, de défendre le territoire qui lui reste en Asie, mais Batoum n'appartient plus à ce territoire.

A quoi sert une paix pour la réalisation de laquelle on ne peut arriver qu'au moyen de la guerre, quand il n'y a personne qui soit engagé à entreprendre cette guerre ? Ni l'Autriche ni l'Angleterre ne feront la guerre à la Russie, si elle ne rase pas les fortifications des places danubiennes ainsi que de Choumla ou de Warna, ou si pour une raison ou pour une autre elle continue, après l'expiration d'une année, d'occuper la Bulgarie et la Roumélie et de gouverner comme bon lui semble.

Il ressort de tout cela que le traité de Berlin est plutôt un armistice indéterminé et non une paix véritable.

Pour que la Russie n'interrompe pas cette suspension d'armes en Asie, on a fait le traité anglo-turc obligeant l'Angleterre de défendre les possessions asiatiques de la Turquie. On a émis l'idée que l'Autriche fasse un traité semblable avec la Turquie, pour lui garantir ses possessions d'Europe. Mais nous pouvons dire d'avance que l'Autriche ne signera pas ce traité, pour ne pas entrer immédiatement en antagonisme décisif avec la Russie. Ce serait garantir la Turquie que la Russie exécutera les stipulations du traité de Berlin et s'engager à déclarer la guerre à la Russie dans le cas où elle n'évacuerait pas la Bulgarie et la Roumélie dans le délai prescrit.

La Russie, n'ayant plus à redouter une guerre pour la non-exécution du traité de Berlin, guerre à laquelle prendraient part la Turquie et les autres puissances, il est évident que l'action du traité est nulle. Cette action se fera sentir plus tard, quand l'occupation autrichienne en Bosnie et en Herzégovine se heurtera à l'occupation russe.

Le traité de Berlin ne ferme qu'une phase de la guerre d'Orient et des intérêts qui s'y rattachent, mais il n'assure pas la paix, même pour une année. Ces intérêts se heurteront avant que le traité de Berlin soit mis à exécution.

Le prince de Bismark savait bien ce qu'il faisait.

Comment les plénipotentiaires n'ont-ils pas mieux lu dans son jeu ?

C'était cependant bien facile, ainsi que nous l'avons prouvé depuis plusieurs mois.

(Assemblée nationale.)

Chronique générale.

Les projets de loi sur l'inamovibilité de la magistrature.

Voici les trois projets qui sont actuellement à la fois en présence :

Le premier suspendrait l'inamovibilité pour permettre au gouvernement d'opérer dans la magistrature les changements qu'il estimerait nécessaires, l'inamovibilité serait ensuite rétablie ;

Le second permettrait au garde des sceaux de révoquer et de remplacer les magistrats après avoir obtenu l'approbation d'une commission spéciale ;

Enfin le troisième projet donnerait au ministre de la justice le droit de mettre en disponibilité les magistrats qui, dans ce cas, ne toucheraient plus que la moitié de leur traitement.

A ces renseignements, ajoutons-en un autre qui convient de retenir, à savoir que toutes les commissions et sous-commissions parlementaires qui ont parcouru et parcourront encore la France, ont formé des dossiers spéciaux à chaque ressort, pour servir en temps et lieu de notes devant servir aux exécutions en masse que la majorité de la Chambre, après les élections sénatoriales, imposera au ministère d'alors.

Le Journal officiel a conféré la rosette d'officier de la Légion-d'Honneur au sieur Opper, dit Blowitz, correspondant du Times, ami de M. Gambetta, mais ennemi déclaré de la France.

Il figure le dernier sur la liste des officiers... Après celui-là, on pouvait tirer l'échelle.

La seule excuse que puisse alléguer le ministre qui a contresigné cet étrange décret, c'est qu'il ne sait pas l'anglais et qu'il n'a jamais lu le Times.

Hâtons-nous d'ajouter que le correspondant du journal qui poussait la Russie à écraser la France a été récompensé, dit l'Officiel, pour services exceptionnels. Rien, en effet, ne pouvait être plus exceptionnel.

Ce n'est pas l'ordre de la Légion-d'Honneur que méritait le correspondant du Times, c'est un ordre d'expulsion.

Après ce beau chef-d'œuvre, le ministre de l'intérieur est allé respirer l'air pur de la campagne. Nous le comprenons.

(Assemblée nationale.)

La Patrie fait les réflexions suivantes au sujet des recettes de l'Exposition :

« D'après les prévisions du gouvernement, ces recettes, pour les entrées seulement, doivent s'élever à 14 millions, soit, pendant 180 jours, une moyenne de 80,000 francs par jour.

» Or, jusqu'à présent, cette moyenne n'a atteint que 55,464 fr. environ.

» Si elle se maintient jusqu'à la fin d'octobre, la recette totale ne dépassera guère 9,900,000 fr., en chiffres ronds 10 millions, soit un déficit de 4 millions sur la somme portée en prévision.

» Nous devons dire cependant que le commissariat général compte beaucoup sur les mois d'août et de septembre ; mais, si

favorables qu'ils puissent être, il semble difficile, pour ne pas dire impossible, que le chiffre de 14 millions soit atteint. »

En France, les élections sénatoriales, dont s'occupent sérieusement toutes les feuilles radicales et trop froidement peut-être la presse conservatrice, sont destinées, probablement, à consommer la perte de la République si elles sont conformes aux vœux des républicains. Si faible que soit la majorité conservatrice du Sénat, elle est le seul frein modérateur qui ralentisse encore la marche précipitée de la Révolution ; ce frein rompu, le déraillement commence, et Dieu sait où il s'arrêtera !

Nous sommes assez bons Français pour désirer qu'un pareil malheur soit encore ajourné. Mais nous nous flattons d'être assez clairvoyants pour pouvoir prédire à coup sûr que, dans leur aveuglement, les républicains mettront tout en œuvre pour se séparer de l'élément conservateur qui les a préservés jusqu'ici, et sans lequel, selon le fameux axiome de M. Thiers, la République ne saurait vivre.

Les journaux républicains font grand honneur au gouvernement du dénouement pacifique de la grève d'Anzin, et, à les en croire, le nouveau député, M. Girard, aurait contribué dans une large mesure à l'apaisement du conflit.

Or, M. Girard n'a parlé que samedi et il s'est adressé exclusivement aux mineurs de Denain, qui n'avaient pas quitté leurs travaux.

Il est vraiment bien coupable de ne pas avoir parlé plus tôt et d'avoir restreint le cercle de son éloquence.

Nous croyons, cependant, pour être juste, devoir reconnaître que l'élection de M. Girard est pour quelque chose dans l'affaire ; mais voici comment : avant le scrutin, les journaux républicains encourageaient les grévistes à la résistance. Aussitôt le scrutin fermé, ces journaux ont changé de langage et donné tort aux ouvriers.

Quant au gouvernement républicain, on le loue aujourd'hui de sa mansuétude, hier on le louait de « montrer les troupes », selon l'avis de M. Dufaure, et de donner du travail aux tribunaux de police correctionnelle.

La contradiction de ces éloges leur enlève tout crédit.

Si l'on ne savait qu'il n'y a pas de règle sans exception, on serait tenté de puiser dans la tragique affaire de la rue Poliveau de puissants arguments contre l'éducation des classes laborieuses.

Tous deux fils d'honnêtes artisans, Barré et Lebiez auraient pu, en restant dans la modeste condition de leurs pères, gagner honorablement leur vie et devenir à leur tour d'utiles citoyens, d'estimables chefs de famille. Mais l'imprévoyante tendresse de leurs parents, en leur donnant une éducation au-dessus de leurs moyens et de leur niveau social, les a livrés à tous les hasards d'une carrière aventureuse, à tous les écueils d'une ambition mal réglée.

Il y aurait de sérieuses réflexions à faire sur cette propension des classes laborieuses à vouloir faire de leurs fils des notaires, des avocats ou des médecins, les condamnant ainsi à ces professions dites libérales qui le

sont si peu envers ceux qui les exercent, surtout dans les premières années d'exercice.

Sans doute, les deux jeunes assassins de la laitière Gillet sont des types exceptionnels qui ne prouvent rien contre les incontestables bienfaits de l'instruction.

Ils prouvent seulement que l'instruction sans l'éducation morale et religieuse n'est trop souvent qu'un don funeste qui peut servir d'instrument aux desseins les plus pervers, aux entreprises les plus criminelles. (Assemblée nationale.)

Etranger.

LES ELECTIONS ALLEMANDES.

Berlin, 4^{er} août.

On connaît jusqu'à présent les résultats de 154 élections. Ces résultats se répartissent ainsi :

7 conservateurs, 23 conservateurs-libéraux, 65 libéraux-nationaux, 42 progressistes, 5 membres du groupe Lœvo (anciens progressistes), 22 catholiques, 4 particularistes, 2 Alsaciens protestantistes, 2 Alsaciens autonomistes, 3 socialistes (élus tous trois en Saxe), 6 Polonais et 36 ballottages.

Rome, 4^{er} août.

S. Em. le cardinal Franchi, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Léon XIII, est mort cette nuit, à 44 heures 25 minutes, de la terrible maladie qui l'avait frappé.

Discours de lord Beaconsfield

AU CARLTON-CLUB.

Un banquet de cinq cents couverts a été offert samedi à lord Beaconsfield et au marquis de Salisbury. Des discours importants y ont été prononcés. Nous reproduisons, d'après le *Temps*, le passage du discours de lord Beaconsfield relatif à la convention de Constantinople :

« Il est encore un point sur lequel je voudrais faire une observation : c'est la convention de Constantinople du 4 juin. Lorsque j'étudie avec attention le texte de la résolution qui va être proposée à la Chambre des communes, cette convention me paraît être le terrain sur lequel sera livré le grand assaut au gouvernement.

« On dit que, par cette convention, nous avons augmenté, dans des proportions dangereuses, notre responsabilité nationale. Mais je nie que la convention ait augmenté notre responsabilité. J'affirme qu'elle l'a, au contraire, diminuée.

« Supposez, en effet, que le règlement de la question d'Orient n'ait pas compris la convention de Constantinople et l'occupation de l'île de Chypre ; supposez que rien n'ait été fait à côté du traité de Berlin et calculez ce qui serait très-probablement arrivé.

« Dans dix ans, dans quinze ans ou tout au moins après une vingtaine d'années, le pouvoir et les ressources de la Russie ayant retrouvé un regain de vie, nous aurions vu surgir quelque mauvaise querelle, une querelle de Bulgares peut-être (Rires), ou toute autre mauvaise chicane, et tout à coup les armées russes auraient assailli les possessions ottomanes à la fois en Europe et en Asie, et ces armées auraient tenté d'envelopper, d'enfermer Constantinople et sa position dominante. (Applaudissements.)

« Eh bien, quelle aurait été dans ce cas la conduite probable du gouvernement de ce pays, quelle que fût sa composition, quel que fût le parti se trouvant au pouvoir ? Il aurait peut-être eu un moment d'hésitation ; les ministres auraient pu manquer tout d'abord de décision, de fermeté, mais nul ne peut douter qu'à la fin l'Angleterre n'eût dit : « Cela ne doit pas marcher ainsi ; il faut que nous empêchions la conquête de l'Asie-Mineure (Applaudissements) ; il faut que nous intervenions et que nous arrêtons la marche de la Russie ! » (Applaudissements.)

« Ce que la conduite de l'Angleterre eût été dans de telles circonstances, quiconque parmi nous est capable d'examiner ces questions avec impartialité le sait à merveille. (Applaudissements.)

« Eh bien, puisqu'il en est ainsi, j'ai par conséquent le droit de dire qu'il était très-important pour ce pays de prendre d'avance une résolution indiquant très-clairement ce

que serait notre politique. (Applaudissements.) De cette façon, vous n'aurez pas, le cas échéant, le chagrin de voir vos ministres réunis dans la chambre du conseil hésiter, douter, peser le pour et le contre, et se décider enfin à l'action, mais peut-être trop tard. (Applaudissements.)

« J'affirme donc que la responsabilité du pays n'a pas été augmentée. (Applaudissements.) Cette responsabilité existait déjà ; elle n'a pas été accrue.

« Je dois ajouter d'ailleurs que je ne craindrais pas pour ma part d'augmenter la responsabilité du pays si j'estimais qu'il était nécessaire d'encourir des responsabilités nouvelles. (Applaudissements.)

« La responsabilité du pays est forcément et pratiquement diminuée par suite de notre politique.

« Milords et messieurs, un des résultats de ma participation au Congrès de Berlin a été de me prouver ce que toujours j'avais soupçonné être un fait réel : c'est que ni la guerre de Crimée, ni cette horrible guerre de dévastation qui vient de se terminer n'aurait eu lieu si l'Angleterre avait parlé avec la fermeté nécessaire. (Grands applaudissements.) La Russie a le droit de se plaindre de ce pays, parce que ni lors de la guerre de Crimée ni lors de l'affaire présente — et je ne décline point ma part de responsabilité — la parole de l'Angleterre n'a pas été assez claire et assez décidée pour exercer une part légitime dans la direction de l'opinion européenne. (Applaudissements.)

« Messieurs, supposons que mon noble ami et moi nous soyons revenus avec le traité de Berlin en poche, sans avoir conclu, dans les vingt-quatre heures, la convention qu'on nous reproche. Aurions-nous alors été dans une situation honorable en présence de nos compatriotes, qui nous auraient demandé : Quelles garanties avez-vous données à la paix de l'Europe ? Dans quelle mesure avez-vous diminué, dans le traité de Berlin, les chances permanentes d'une nouvelle guerre annoncée par la question d'Orient ? Eh bien ! dans ce cas, on aurait pu répondre : Tout ce que nous avons gagné par le traité de Berlin, c'est une paix probable de quelques années, au bout desquelles le même phénomène se reproduirait, et les ministres anglais auraient à replâtrer cette affaire le mieux qu'ils pourraient. Mais ce n'est pas ainsi que mon noble ami et moi nous comprenons nos devoirs envers le pays. (Applaudissements.)

« Mais nous avons eu beau nous ingénier et mettre nos cerveaux à une rude épreuve pour combiner une politique profitable au pays, il nous a été impossible, j'ai le regret de le dire, de contenter ceux qui font état de nous poursuivre de leurs critiques. (Applaudissements.) J'ai été surpris d'apprendre qu'on a parlé d'insanité à propos de la convention du 4 juin et qu'on l'a qualifiée d'insensée. Voilà une épithète bien forte. Je n'ai pas la prétention d'être en fait d'insanité un juge aussi compétent que mon très-honorable adversaire. (Rires.) Je ne dirai pas de ce très-honorable gentleman : *Naviget Anticyram*, qu'il aille au pays de l'ellébore, mais je voudrais bien soumettre la question suivante à un jury anglais : Qui vous paraît plus exposé au risque de conclure une convention insensée ? Un corps de gentlemen anglais honorés de la faveur de leur souverain et de la confiance de leurs compatriotes, qui ont dirigé pendant cinq années vos affaires, avec une certaine prudence, et non sans quelque succès (Applaudissements), ou un rhéteur sophiste, enivré par l'exubérance de sa verbeuse faconde (Grands applaudissements et rires), et doué d'une imagination infatuée d'elle-même, qui dispose toujours d'une série illogique d'arguments interminables pour décrier ses adversaires et se glorifier lui-même ! (Applaudissements et rires prolongés.)

« Milords et messieurs, je laisse au Parlement et au peuple anglais le soin de juger cette convention. (Grands applaudissements.) Je crois que notre politique portera des fruits dont profiteront, non-seulement l'Angleterre, mais l'Europe et l'Asie. Et comme nous sommes persuadés que le pays approuvera nos actes, il ne nous est pas difficile, à mes collaborateurs et à moi, de supporter les attaques de nos adversaires. (Grands applaudissements.) »

PROCLAMATION A L'ARMÉE D'OCCUPATION AUSTRO-HONGROISE.

Le feldzeugmestre, baron Philippovics,

commandant de l'armée d'occupation, a adressé à ses troupes l'ordre du jour suivant, daté de Brod, 27 juillet :

Soldats !

La guerre civile dans sa forme la plus effrayante, une guerre de religion et de races, faite avec fanatisme à nos frontières, a contraint une centaine de mille de réfugiés de chercher, fuyant de cruelles persécutions, aide et protection sur le sol austro-hongrois.

S. M. l'Empereur, le chef suprême de notre armée, ne voulant pas exposer le propre territoire de la monarchie à devenir le théâtre d'aspirations étrangères et anarchiques, ni tolérer plus longtemps, dans les pays voisins, des troubles menaçant notre repos et notre sécurité, a résolu, d'accord avec toutes les puissances de l'Europe, et avec le consentement de la Porte, de mettre fin une fois pour toutes, par l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, à ce funeste état de choses.

Fidèles aux principes de la loyauté, qui de tout temps ont marqué notre politique, ce n'est pas, cette fois non plus, un désir de conquête, mais bien le soin indispensable de notre propre bien-être, qui nous oblige à franchir les frontières de l'Empire.

Soldats ! votre tâche est clairement tracée.

Dans une proclamation qui vous est communiquée en même temps que celle-ci, nous nous engageons solennellement vis-à-vis des habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine, à condition qu'ils se soumettent volontairement aux mesures que j'aurai à prendre, de les traiter en amis sincères, de vouloir protéger les droits de chaque nationalité et de chaque religion, de même que les mœurs et les coutumes existantes, la propriété et le droit domestique.

Votre obéissance, toujours empressée, aux ordres du chef suprême de notre armée, votre discipline exemplaire me donnent la garantie certaine que cette promesse faite en votre nom sera tenue.

Dans l'exécution de la mission qui m'a été confiée, je ne souffrirai aucune objection, et je saurai dompter toute résistance de quelque côté qu'elle vienne.

Soldats ! Votre tâche noble et sublime dans ses tendances, offre de grandes difficultés.

Dans le pays où nous allons entrer, les conditions sont telles que vous devez vous attendre à des marches pénibles et à des fatigues de tout genre.

Mais c'est avec une entière confiance que je compte sur votre force de volonté et sur votre persévérance ; pour vous, nul obstacle n'est si grand que vous ne puissiez le surmonter.

Je vous le répète, soldats ! ce n'est pas à une marche triomphante que je vous conduis, mais à un travail dur et pénible, accompli au service de l'humanité et de la civilisation.

Puisse ces mots, dont on a si souvent abusé, retrouver par vous une plus grande autorité, une nouvelle splendeur, leur véritable application !

PHILIPPOVIC, feldzeugmestre.

Tribunaux.

BARRÉ ET LEBIEZ.

La Cour d'assises de la Seine a donc condamné Barré et Lebiez à la peine de mort ! C'était prévu. La femme Lepin a été condamnée à trois ans de prison.

Barré et Lebiez sont restés impassibles en entendant le terrible arrêt. La femme Lepin, elle, a été prise d'une crise nerveuse, et les gardes qui l'entouraient ont été obligés de la soutenir dans leurs bras. On l'a emportée évanouie.

Le verdict a été accueilli avec une vive émotion par la foule nombreuse et passionnée qui composait l'auditoire, ainsi que par les centaines de curieux qui stationnaient aux abords du palais.

Les deux condamnés ont tous deux descendu d'un pas ferme l'escalier en colimaçon qui conduit du Palais à la Conciergerie, et n'ont pas dit un seul mot aux gardes qui les tenaient par les bras.

En arrivant dans la cellule double qu'il partage avec un détenu chargé de le surveiller, Barré a poussé un soupir et s'est laissé tomber sur une chaise en murmurant :

— Je m'y attendais.

Puis il s'est prêt de lui-même à l'endossement de la camisole de force, qu'il gardera pendant les trois jours qu'il doit passer à la Conciergerie avant son transfert à la Roquette.

Lebiez, lui, n'a manifesté son émotion

que par un froncement de sourcils et des clignements d'yeux qui attestaient une excitation nerveuse des plus violentes, mais que maîtrisait une volonté de fer. Quand on lui a passé la camisole, il a prié le gardien de lui allumer une cigarette. Il est, on le sait, grand fumeur.

A sept heures, on leur a apporté leur dîner auquel ils ont à peine touché, cela se comprend sans peine.

Quant à Léontine Lepin, ses trois ans de prison l'épouvantent plus que la condamnation capitale qui frappe son amant.

« Si Barré et Lebiez ne sont pas condamnés à mort, disait un vieil avocat, c'est la peine de mort qui sera condamnée. »

En effet, si opposé qu'on puisse être en principe à la peine capitale, on est forcé de reconnaître que le crime de la rue Hauteville réunissait au plus haut degré toutes les circonstances aggravantes de la criminalité. Il n'y manquait aucun caractère constitutif du crime : l'intention, la préméditation, le plan concerté, la barbarie dans l'exécution, le vol pour mobile, tout se rencontre dans cette cause à jamais célèbre, et si un semblable forfait ne subissait pas la suprême expiation, quel est donc le crime qui la mériterait désormais ?

Le sang froid, l'impassibilité dont les deux grands coupables ont fait preuve en entendant leur condamnation, prouvent qu'ils s'attendaient à leur sort et qu'ils s'étaient déjà condamnés eux-mêmes.

Voici une note fort curieuse que nous fournissons à nos confrères de la presse parisienne sur le père de Lebiez, un brave homme, dont la douleur doit être immense aujourd'hui et qui est bien à plaindre :

« M. Lebiez, père du complice de Barré, était professeur de dessin au lycée d'Angers.

« M. Lebiez le père, écrit un de ses anciens condisciples, disait sans cesse à ses élèves :

« — Faites ce que vous voyez ! »

Après quelques années de professorat, M. Lebiez quitta l'enseignement ; c'était un peintre de grand mérite, même dans cette ville d'Angers qui a produit de si remarquables artistes (David, dans la sculpture ; Leprieux, Dauban, dans la peinture), M. Lebiez signait surtout des fusains très-admirés. Comme il faut vivre, il faisait aussi de la photographie.

« M. Lebiez, lorsqu'il prenait l'air sur les promenades de la ville, avait à la main un petit garçon.

« C'est ce petit enfant qui est devenu un assassin.

« Parmi les anciens élèves du père Lebiez, on compte MM. de Perrochel, député de la droite ; Albert Benoist, ancien sous-préfet de la Défense nationale, député de la gauche ; Montprofit, qui écrit dans les journaux républicains ; Léon Cavalier, qui écrit dans la *Patrie* ; Elie Sorin, directeur de la *Correspondance républicaine* ; Delens, médecin légiste, qui a été chargé d'examiner les débris humains trouvés rue Poliveau ; Mourin, maire d'Angers, et Jules Prevel, notre spirituel confrère du *Figaro*. »

L'affaire suivante est venue samedi, devant le tribunal de simple police de Lille. Les feuilles locales racontent que M. X..., un brave Alsacien, qui a tout quitté dans son pays pour rester Français, avait été traité de *Prussien* par un homme de Lille avec qui il avait eu une discussion. Il a voulu en avoir réparation et il l'a obtenue.

Un avocat du barreau de Lille défendait l'insulteur, et il insistait surtout sur ce point qu'il n'était pas bon, en ce moment, de traiter à fond toutes ces questions d'opinion et de nationalité.

Comment ! s'est alors écrié M. Laborde, un optant aussi, autrefois avocat renommé en Alsace, — comment, nous quittons tout, famille, position, fortune souvent, notre terre natale toujours, pour avoir l'honneur de rester Français et pour fuir le vainqueur, et vous ne voulez pas que nous nous plaignions quand on nous jette comme nôtre le nom de *Prussien* qui résume pour nous toutes les douleurs et toutes les hontes !

Le ministère public a conclu à la condamnation. Les tribunaux allemands condamnent, comme coupable d'injure, celui qui appelle un Allemand *Shwaub*, c'est-à-dire Français.

De même, dans notre pays, le mot *Prussien* appliqué à un Alsacien resté Français peut être considéré comme prononcé avec une intention injurieuse.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

DISTRIBUTION DES PRIX A L'ÉCOLE DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Mardi a eu lieu, à l'école des Frères, rue Duplessis-Mornay, la distribution des prix aux élèves des deux établissements de notre ville dirigés par les Frères de la doctrine chrétienne.

Cette fête s'est passée en famille; les parents des enfants et leurs amis les assistaient et étaient venus applaudir à leurs succès. Sur l'estrade, on remarquait autour de M. le curé de Saint-Pierre, président, les notables du pays, des officiers de l'École de cavalerie et un nombreux clergé.

M. le curé a remercié les bienfaiteurs des établissements libres de notre ville de leur persévérance à les soutenir avec un amour et un zèle qui ne se démentent pas.

Un R. P. capucin a parlé du savoir des Frères, de leur dévouement dans la lutte intellectuelle, lutte qu'ils soutiennent partout avec honneur, et a aussi rappelé la noble conduite de ces Frères pendant la campagne de 1870-1871.

Ces éloges, justement mérités, ont été accueillis avec les marques générales de sympathie.

A cette réunion, les enfants se sont distingués dans trois concours qui ont été vivement applaudis. Il y a eu aussi un dialogue qui a intéressé l'auditoire et une charge pleine d'entrain qui a réveillé la vieille et franche gaieté de nos ancêtres. Voici une fête qui n'a pas partout ce même cachet.

La distribution des couronnes s'est faite au milieu des applaudissements de tous. Nous sommes heureux de publier les noms des lauréats les plus souvent appelés.

École de la rue Duplessis-Mornay.

Première classe. — Georges Allary, Auguste Hubault, Auguste Richer, Eugène Chalopin, Albert Milsonneau, Eugène Chaillou, Victor Gouanvic, Eugène Meunier, Emile Ménochet, Henri Rousse, Paul Proust, Louis Duplex, Eugène Girard, Henri Chouanière, René Pihouet, Anatole Michelet, Louis Loiseau, Pierre Alluçon, Jules Biéumont, Eugène Jamin, Joseph Meunier et Maurice Guillemet.

Deuxième classe. — Léon Pichard, Joseph Soret, Auguste Berge, Ernest Vilgrain, Georges Goyon, Joseph Renaire, Henri Leveau, Auguste Ceppe, Joseph Loiseau, Louis Haumasson, Paul Lanier, Marcel Charron, Clément Bourdais, Auguste Deruet, Louis Habert, Ernest Mercier, Charles Corbion, Fernand Desou, Charles Chauvet, Auguste Duperray, Henri Martineau, Joseph Chaillou, Emile Bich, Albert Courtignier et Albert Tiffoine.

Troisième classe. — Emile Richer, Raoul Ménochet, Paul Jamin, Eugène Balu, Gustave Chauvat, Henri Salmon, Auguste Derouin, Camille Scialelli, Alfred Fargier, Ferdinand Mayet, Albert Roussel, Gustave Lemar, Edouard Charruau et Eugène Levadou.

École de la Visitation.

Première classe. — Jean-Baptiste Meunier, Ernest Rousse, Roger Guénault, Auguste Gallais, Armand Beaumont, Louis Fourné, Auguste Mary, Armand Tesnier, Auguste Bouju, Alexis Jamin, Clément Tesnier, Louis Aloyau, Jules Fèvre, Jean-Baptiste Levoye, Auguste Peltier, Eugène Delarue et Eugène Decron.

Seconde classe. — Albert Turpin, Henri Trochu, Charles Baron, Pierre Baron, André Blaitreau, Louis Martin, Léon Beugnon, Alexis Doineau, Adrien Dupuy, Louis Ferrand, Louis Lemer, Daniel Marchand, Gustave Daviau, Gaston Guénault, Alexandre Poulain, Paul Duval, Honoré Fourné et Louis Milon.

Le jeune Louis Veysière-Lamothe, élève de notre Collège communal, vient d'être reçu au baccalauréat ès-lettres (1^{re} partie) par la Faculté des lettres de Poitiers.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient le public que des cartes de carrousel, pour les tribunes de la ville, seront, comme les années précédentes, distribuées à la Mairie,

bureau du secrétariat, à partir du 1^{er} août, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et le jour du carrousel, le lundi 26, de 8 heures du matin à midi.

Le Maire, LECOY.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique du 77^e régiment d'infanterie.

Directeur: M. SINEAU.

Concert du samedi 3 août 1878.

Programme.

1^{re} PARTIE.

- 1^o Rigoletto, mosaïque..... VERDI.
- 2^o Le Comte Ory, air varié..... ROSSINI.
- 3^o Marie, valse..... STRAUSS.

2^e PARTIE.

- 4^o Il Crociato, solo de bugle..... MEYERBEER.
- 5^o Faust, fantaisie..... GOUNOD.
- 6^o Polka des Masques..... MARTIN.

Le concert commencera à 8 heures précises pour finir à 9 heures 1/2.

Musique municipale de Saumur.

Directeur: M. MEYER.

Concert du dimanche 4 août 1878, à 8 heures 1/2 du soir.

1. Neuilly, pas redoublé (Tilliard).
2. Richard Cœur-de-Lion, fantaisie (Grétry).
3. Philidora, qui a valu la médaille d'or au concours de Paris.
4. La Tour des Pins, qui a valu la médaille d'or au concours des Sables.
5. La Grotte des Fées, qui a fait obtenir le 1^{er} prix, médaille de vermeil, au concours d'Angers.
6. Rambouillet, pas redoublé.

Ambillou. — Lundi dernier; les voisins du sieur Mathurin Percher, journalier à la Grézille, commune d'Ambillou, ne voyant pas celui-ci depuis plusieurs jours, sont entrés chez lui et ont découvert son cadavre pendu derrière sa porte d'entrée. La mort remontait à quatre jours environ.

Percher, âgé de 64 ans et célibataire, se livrait à la boisson, et avait dit depuis longtemps que du jour où il n'aurait plus de ressources, il mettrait fin à ses jours de cette façon.

Il avait vendu depuis peu ses derniers objets mobiliers.

LOUDUN.

Nous apprenons la mort de M. Nestor Nosereau, chevalier de la Légion-d'Honneur, qui fut maire de Loudun pendant trente-cinq ans et qui a longtemps représenté son canton au conseil général de la Vienne.

M. Nosereau était très-aimé et très-considéré, non-seulement dans l'arrondissement de Loudun, mais aussi dans le département, et il sera vivement regretté. La ville et l'arrondissement de Loudun, en particulier, lui doivent beaucoup.

Avec M. Nosereau s'éteint un nom qui fut honorablement porté pendant plusieurs générations.

Les obsèques de M. Nosereau ont eu lieu hier à Loudun.

NANTES.

Hier matin, à 9 heures, Gouard (Henri), âgé de 47 ans, soldat au 93^e régiment de ligne, a entendu, devant les troupes réunies sur le cours Saint-André, la lecture de la sentence qui le condamne à quatre ans de travaux publics pour désertion à l'intérieur en temps de guerre. C'est sa vingtième condamnation.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest organise, pour dimanche 4 août, des trains de plaisir à prix réduits d'Alençon, d'Angers, de Bolbec, de Brest, de Châteaubriant, de Dieppe, d'Elbeuf, de Fécamp, de Guingamp, du Havre, de Laval, de Louviers, du Mans, de Mayenne, de Morlaix, de Pontivy, de Redon, de Rennes, de Rouen, de Sablé, de Saint-Brieuc, de Saint-Malo, de Segré, de Vernon, de Vitry et d'Yvetot sur Paris.

Les localités comprises entre les villes ci-dessus sont également desservies par ces trains.

REMÈDE CONTRE L'ANGINE COUENNEUSE.

A propos de l'épidémie d'angine couenneuse qui sévit dans quelques quartiers d'Orléans, le Journal du Loiret a reçu la lettre suivante :

« Monsieur,

« A Paris pour l'Exposition, je lis par hasard dans un journal que l'angine couenneuse enlève beaucoup d'enfants chez vous. Je ne sais si en France on connaît l'acide salicylique; mais chez nous, en Saxe, nous guérissons tous les croupes et angines avec l'acide salicylique.

« On prend 3 grammes que l'on dissout dans un litre d'eau, et lorsque c'est tiède encore on gargarise et on avale, en recommençant le plus possible.

« Souvent, en 2 ou 3 heures, la solution d'acide salicylique a détruit toutes les membranes de la couenne, et toujours elle empêche cette couenne de se développer.

« Je pense que le rôle de la presse est de faire connaître cela dans les circonstances exceptionnelles, et la France a trop besoin de conserver sa population pour ne pas laisser mourir ses enfants quand on peut les sauver si facilement.

« Chez nous, toutes les maisons ont leurs boîtes d'acide salicylique et les rhumes se guérissent promptement par la tisane ci-dessus qui sert à beaucoup de choses dans les ménages.

« Ne connaissant personne à Orléans et quittant Paris ce soir, on m'a enseigné à l'hôtel votre journal comme le plus important. Dans l'intérêt public, je pense que vous tirerez parti de mon avis.

« D^r HERMANN, à Dresde. »

L'INSPIRATION.

Sainte Inspiration, es-tu sœur de notre âme?
Est-ce toi que l'on voit, sur des ailes de flamme,
Le soir, quand la Nature a trouvé le repos?
D'un pas vif et léger tu parcours ton domaine,
Et ta voix retentit, puissante et souveraine,
Comme un millier d'échos!

Et cependant il n'est, dans toute la nature,
Qu'un être qui tressaille à ta voix fraîche et pure,
Un être, un seul... Mais Dieu le créa noble et beau;
Mais il arma son bras de la toute puissance,
Et sur son front brillant posa l'Intelligence
Comme un soleil nouveau;

C'est le poète... A lui les secrets de la terre,
A lui ce que les flots renferment de mystère,
Car son regard profond sait descendre en tout lieu;
Et puis encore à lui le ciel et ses étoiles,
Car son œil a percé la profondeur des voiles
Qui nous dérobaient Dieu!

Poète, que ta voix est douce à mon oreille,
Quand elle dit l'enfant qui rit ou qui sommeille,
Demandant un baiser, comme nous un beau jour!
Que j'aime encor ta joie et ton brûlant délire,
Lorsque la jeune mère, en ses rêves, soupire
Le bonheur et l'amour!

Et lorsque ta parole est grave et solennelle,
L'âme prend son essor vers la voûte éternelle,
Et le ciel apparaît dans toutes ses splendeurs;
Mais est-ce erreur des sens ou de l'âme abusée?
Il semble qu'avec toi s'élève ma pensée
Vers toutes les grandeurs...

Non, non, c'est une erreur, une fausse espérance;
Et bientôt je reviens demander au silence
Son ombre protectrice... et la tranquillité.
A d'autres le front haut, la force, le génie!
Sainte Inspiration, que ta main soit bénie
Pour mon obscurité!

(La Prime.)

PAUL PROUTEAU.

Faits divers.

L'Union des Deux-Villes, de Saint-Servan, signale l'acte de dévouement suivant :

« Dimanche matin, vers dix heures et demie, M^{lle} Marie Cassagne prenait un bain de mer dans la grève des Bas-Sablons (Saint-Servan), lorsqu'après s'être reposée sur un rocher, elle voulut reprendre la mer et regagner la rive.

« Soit frayeur, soit indisposition, M^{lle} Cassagne ne put doubler le courant. Déjà elle avait été entraînée à une certaine distance au large par l'épuisement de ses forces, et elle allait disparaître lorsque les pilotes Portier (Mathurin) et Fontaine se précipitèrent à son secours sans prendre le temps de retirer leurs vêtements.

« Ces deux courageux citoyens furent assez heureux pour sauver d'une mort certaine la jeune fille qui se noyait et la ramener sur la grève, où tous les soins que nécessitait son état lui furent prodigués.

« La conduite, toute de dévouement dans cette circonstance, des sieurs Portier et Fontaine, est, au dire de plusieurs personnes témoins du danger couru par M^{lle} Cassagne, au-dessus de tout éloge. »

Un fait curieux vient de se produire dans une commune du canton de Marmande. Voici ce que le Journal d'Agen raconte :

« Un maire et son adjoint, occupés à célébrer un mariage, ont oublié, avant de dire aux époux : « Vous êtes unis au nom de la loi, » de demander à ces derniers s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme.

« Sur une observation de M. le secrétaire, plus instruit qu'eux et moins républicain, le maire radical s'est contenté de répondre à l'adjoint, qui, ce jour-là, avait ceint l'écharpe :

« — Oui, oui, mon ami, une autre fois il faudra s'en souvenir.

« Puis se tournant vers M. le secrétaire :

« — Je pense, ajoute-t-il, qu'ils sont venus exprès. »

Dans une agence matrimoniale :

— Oui, monsieur, nous avons ce qu'il vous faut... une orpheline de vingt ans!

— Jolie?

— Non!

— Enfin! Et la dot?

— Cinq cents mille francs... Et puis, la jeune personne est poitrinaire.

— Poitrinaire, c'est quelque chose. Mais est-ce bien vrai?

— Oh! monsieur, la maison vous la garantit.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

BANQUES DÉPARTEMENTALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : UN MILLION

62, rue de Provence, à Paris.

Succursale à Saumur, 4, place de la Billange.

OPÉRATIONS.

Les ordres d'Achats et de Ventes AU COMPTANT, de toutes valeurs cotées ou non, exécutés au mieux des intérêts des clients, sont effectués au tarif officiel de 4 fr. 25 par 1,000 fr. — Courtage : 0,25 c. par titre de 200 fr. — Minimum de courtage de l'opération : 4 fr.

Les ordres d'Achats et de Ventes A TERME sont exécutés au tarif du courtage officiel, moyennant versement de garantie de 5 0/0 pour les fonds d'Etat français et d'un acompte de 10 0/0 pour les autres valeurs.

La Société reçoit les fonds en DÉPÔTS et COMPTES COURANTS : pour 1 à 3 mois, elle paie l'intérêt à raison de 2 0/0 l'an; pour plus, 3 65 0/0.

L'encaissement des coupons a lieu moyennant 0,25 c. 0/0 de commission. Il est gratuit pour les actionnaires et clients.

Souscription sans frais pour le compte des clients à toutes émissions de rentes, actions et obligations.

Renseignements gratuits aux actionnaires et clients sur toute affaire financière, tirages des valeurs à lots, etc.

Remise, sur demande, d'une notice détaillée sur les opérations de la Société.

AVIS

La Société paie tous COUPONS échus ou à échoir en JUILLET et AOUT, sans bordereaux ni classement.

(Envoyer fonds, titres et coupons par lettres chargées ou recommandées, à M. le directeur des BANQUES DÉPARTEMENTALES, 4, place de la Billange, Saumur.)

LES BANQUES DÉPARTEMENTALES.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

RÉVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La RÉVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-

trahies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pléite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations, des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefa-

cons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cièrre du Barry. »
Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.
Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,424 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M^{me} Chauvet-Pizzalat, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalés-cièrre Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalés-cièrre. Recevez, etc. — LÉON PRYCLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cièrre, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cièrre chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÈQUE, négociant, rue Plantagenet; BERTHAULT-DÉLAGRÈE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} AOUT 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	76	75	»	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	377	50	»	Canal de Suez	758	75	»
3 % amortissable	81	80	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	»	Crédit Mobilier esp.	710	»	»
4 1/2 %	107	»	»	Soc. gén. de Crédit Industriel et	»	»	»	Société autrichienne.	586	25	»
5 %	113	90	»	comm., 125 fr. p.	670	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	501	»	»	Crédit Mobilier	462	50	»	Orléans	355	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233	»	»	Crédit foncier d'Autriche	865	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	351	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	50	»	Charentes, 500 fr. t. p.	65	»	»	Est	350	50	»
— 1865, 4 %	533	50	»	Est	685	»	»	Nord	350	»	»
— 1869, 3 %	408	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	1078	75	»	Ouest	349	75	»
— 1871, 3 %	397	»	»	Midi	828	75	»	Midi	349	75	»
— 1875, 4 %	514	»	»	Nord	1365	»	»	Charentes	380	»	»
— 1876, 4 %	514	50	»	Orléans	1172	50	»	C ^o Canaux agricoles.	276	25	»
Banque de France	3110	»	»	Ouest	762	50	»	Canal de Suez	557	50	»
Comptoir d'escompte	756	25	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1295	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p.	500	»	»	C. gén. Transatlantique	515	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).		8 — 31 — — omnibus.	
9 — 1 — — omnibus-mixte.		9 — 40 — — express.	
1 — 25 — — soir.		12 — 40 — — omnibus-mixte.	
4 — 10 — — express.		4 — 44 — — omnibus-mixte.	
7 — 15 — — omnibus.		10 — 38 — — express-poste.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).			

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1879,

UN MOULIN A EAU

A TROIS FAIRES DE MEULES, Appelé le MOULIN-NEUF, Situé au Pont-Boisnier, commune de Brain,

Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, prés et terre, dans le tenant, d'une contenance d'environ 4 hectares.

Ce moulin, qui ne manque jamais d'eau, est parfaitement achalandé. Pour traiter, s'adresser à M. Alfred MOREAU, propriétaire à Montsoreau, et audit notaire. (384)

Etude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1^o Une Maison, située à Saumur, rue d'Orléans, n° 5, occupée par M^{me} Bontemps-Rochat;

2^o Une Propriété, située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, comprenant maison d'habitation et d'exploitation, jardin et vigne, dans le tenant; le tout contenant environ 35 ares, exploité par Courvoisier.

Pour traiter, s'adresser à M^{me} veuve BONTÉMPES-DESROCHES, à Brain, et audit M^e GUÉRET. (369)

Etudes de M^e CLOUARD et de M^e MÉHOUAS, notaires à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE, En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 1^{er} septembre 1878, à midi.

PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, Comprenant maison d'habitation, magasin, hangar, cour, jardin, vigne, d'une contenance de 19 ares. S'adresser auxdits notaires.

A VENDRE

MAISON A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 9, Comprenant : cour, caves, deux chambres à feu et grenier. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (343)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer de suite en jouissance,

UNE MAISON

A Saumur, rue Beaurepaire, 12,

Comprenant : quatre caves voûtées; — salon et salle à manger parquetés; cuisine, cours avec pompe; — au premier étage, deux chambres, grand cabinet, balcon sur la rue; — au second étage, deux chambres et un cabinet; — le tout garni de placards; Mansardes et greniers au-dessus. Facilités de paiement. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (364)

A VENDRE

A L'AMIABLE;

1^o MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n° 4, occupée par le professeur Boré;

2^o MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.

S'adresser, pour traiter, à M. SARGENT, rue Saint-Lazare, ou à M^e CLOUARD, notaire. (135)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

AVEC JARDIN ET SERVITUDES Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser à LACHAUME, archangeur, rue Nationale, 49, à Saumur.

Etude de M^e DUFOUR, huissier à Saumur.

VENTE

Par suite de saisie-exécution.

Il sera procédé, le dimanche 4 août 1878, à midi, au domicile du sieur Henri Bompas, chapelier, maison Davy, boulanger, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, par le ministère de M^e Jean-Louis Dufour, huissier à Saumur, à la vente de meubles et effets mobiliers, consistant en : tables, chaises, armoires, pendule, glaces, bureau, linge de corps et autre, batterie de cuisine, etc., etc. La vente se fera au comptant, avec cinq pour cent en sus du prix d'adjudication. (382)

Commune de Neuillé.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Neuillé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Neuillé, le dimanche 4 août 1878, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

- 1^o 900 mètres courants de terrassements. 990 f. »
 - 2^o 900 mètres courants d'empièvements, y compris l'entretien. 3,441 25
 - 3^o Somme à valoir pour dépenses imprévues. 68 75
- Total. 4,500 »

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

BAINS PUBLICS

Rue du Marché-Noir, Saumur.

SAISON D'ÉTÉ

Traitement hydrothérapiques, tous les jours.

Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir.

Les dimanches et jours de fête, le bureau ferme le soir à six heures.

DÉPOT DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16. Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : Fil fer du Berry. (237)

LIQUIDATION

Pour cause de départ.

ARTICLES DE MODES A 25 0/0 au-dessous du prix de factures.

M^{lle} THOMAS 57, rue Saint-Jean, à Saumur.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

MERCERIE ET MODES

Rue Saint-Jean, à Saumur.

E. SABATIER

Demande un garçon de magasin.

Inutile de se présenter sans de bonnes références. (362)

MÉDOCs. 150 fr. la barrique et au-dessus. Echantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Ecrire à P. RANTIER, propriétaire à Pauillac (Médoc). (231)

PÊCHE APPAT INFAILLIBLE

à la ligne. APPAT INFAILLIBLE pour Carpe, Barbillon, Chabot, Brème, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOURBON, à Vierzon (Cher). (231)

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

Garanti naturel et non plâtré.

L'expédition franco de fût, de régie et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^{me} V^e Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

LA VENTE A LA CRIÉE

Est transférée

Rue du Petit-Maure, n° 6.

UNE PERSONNE, ayant quelques heures à disposer, demande des écritures. S'adresser au bureau du journal.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V^e LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.